

LE PEUPLE D'ABORD

N/237

du 05 au 11 nov 2024

Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales

**RDC – OUGANDA : « JE REPARS AVEC
L'ESPOIR QUE CE QUE NOUS NOUS SOMMES
DIT VA SE CONCRÉTISER »**



presidence.cd



SOMMAIRE



05 L'AXE RDC - OUGANDA CONNAIT UNE EMBELIE

LE PRÉSIDENT TSHISEKEDI AU SOMMET DU COMESA



06



13 20ÈME CONSEIL DES MINISTRES

RÉUNION DE HAUT NIVEAU AU PALAIS DE LA NATION



26



38 ANALYSE



Afrique, solidarité oblige !

Plus de six décennies après les vagues des indépendances africaines, le constat amer est celui du retard qu'accuse encore les $\frac{3}{4}$ des pays du continent à figurer parmi les pays développés ou encore en voie de développement. Entre les guerres, les rebellions et les coups d'État, le décollage de l'Afrique est freiné de toutes parts mais principalement par ses propres fils suite à un manque d'unité, mieux de solidarité.

Prenant la parole lors du 23ème sommet des Chefs d'État, de gouvernement et délégations du Marché commun de l'Afrique australe et continentale, le Président Félix Tshisekedi a affirmé à ses pairs que le but de ces assises était de réfléchir aux moyens de renforcer l'intégration régionale, dans le but de bâtir une Afrique plus forte, plus solidaire et résiliente.

Pour lui, le thème de ce sommet : « Accélérer l'intégration régionale par le développement des chaînes de valeur dans l'agriculture résiliente au climat, l'exploitation minière et le tourisme » est une invitation claire à l'action ; un appel à unir les forces pour créer des opportunités solides et durables pour les populations, particulièrement pour la



jeunesse, qui est l'avenir du continent.

« Face aux défis de notre époque, nous avons le devoir d'agir avec ambition et vision. », a-t-il affirmé.

Déterminé à voir le continent africain aller de l'avant, le Président Tshisekedi croit fermement que « pour prospérer, nos économies devraient briser le cycle de dépendance à l'exportation brute de matières premières et s'appliquer à bâtir des chaînes de valeurs avec vocation de transformer et enrichir nos ressources ici même, en Afrique. »

Et inéluctablement, cela est la voie à la création des emplois et surtout donne à notre jeunesse les moyens de façonner l'avenir de notre beau et grand continent.

Il est plus que temps pour les pays africains de travailler main dans la main pour espérer une émergence et une prospérité du continent. Il convient juste d'intégrer les ressources disponibles aux chaînes de valeur régionales.

Érik Nyindu Kibambe



RDC – OUGANDA : « JE REPARS AVEC L'ESPOIR QUE CE QUE NOUS NOUS SOMMES DIT VA SE CONCRÉTISER »

« Les discussions très enrichissantes et très prometteuses que nous avons eues ont tourné essentiellement autour du processus de paix, cette paix que nous voulons pour notre région », a déclaré le Chef de l'État congolais à l'issue de cette rencontre. « Je repars avec l'espoir que ce que nous nous sommes dit va se concrétiser. Je compte sur vous, sur votre sagesse, pour que tout ce que nous nous sommes dit se réalise », a-t-il poursuivi.

À ce sujet, le Président Yoweri Museveni a précisé que ces échanges sur la paix ont porté sur « des questions sécuritaires bilatérales entre l'Ouganda et la République Démocratique du Congo (RDC), ainsi que sur la sécurité dans la sous-région ». Il a rajouté que « l'exploitation du pétrole sur le Lac Albert et les infrastructures routières » ont également été évoquées.

Le Chef de l'État ougandais a réitéré, à cette occasion, son engagement de construire les routes Kasindi- Beni-Butembo et, éventuellement, la route Bunagana -Rutshuru -Goma. Réagissant à ces propos, le Président Félix



Tshisekedi a dit soutenir cette démarche. « C'est l'une des motivations de notre adhésion à la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), mais malheureusement tout s'est arrêté à cause de l'agression que nous subissons », a-t-il indiqué.

Cette rencontre entre les deux dirigeants est intervenue deux semaines après la réunion qui a eu lieu à Kinshasa entre les officiers supérieurs des Forces armées de la RDC (FARDC) et des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF), pour évaluer les opérations

conjointes menées contre les terroristes des Forces démocratiques alliées (ADF) dans les provinces congolaises du Nord-Kivu et de l'Ituri.

Après cette visite de travail en Ouganda, le Président Félix Tshisekedi s'est dirigé vers Bujumbura, au Burundi, pour prendre part au sommet du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

Carol Lumingo

BURUNDI : LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI EST ARRIVÉ À BUJUMBURA POUR PARTICIPER AU 23ème SOMMET DU COMESA

Le Président Félix Tshisekedi est arrivé, le mercredi 30 octobre 2024 à Bujumbura, au Burundi, pour prendre part au 23ème sommet des Chefs d'État et de gouvernements du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) qui s'ouvre ce jeudi 31 octobre 2024

Le thème retenu pour ces assises est « Accélérons l'intégration régionale par le développement des chaînes de valeurs régionales dans les domaines de l'agriculture résiliente au climat, de l'exploitation minière et du tourisme. »

Le COMESA est une communauté économique régionale en Afrique, composée de vingt et un États membres. Formé en décembre 1994, en remplacement d'une zone d'échange préférentiel qui existait depuis 1981, le COMESA est un cadre de discussion qui vise à améliorer le commerce, la coopération et l'intégration régionale.

En 2008, cette organisation a accepté une zone de libre-échange élargie, incluant les membres de deux autres blocs commerciaux africains à savoir: la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il envisage également un régime commun de visas pour stimuler le tourisme.

Bernard Tshishimbi



BUJUMBURA - SOMMET DU COMESA

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI INSISTE SUR LA PAIX COMME CONDITION PREMIÈRE À LA PROSPÉRITÉ DE L'AFRIQUE

Le jeudi 31 octobre 2024 à Bujumbura, au Burundi, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a participé à la cérémonie officielle d'ouverture du 23ème sommet du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Ces assises de Bujumbura coïncident avec la célébration des 30 ans de l'organisation régionale.



À cette même occasion, il y a eu officiellement la passation de pouvoir entre le Président zambien et Président sortant du COMESA Hakainde Hichilema, et son homologue burundais Évariste Ndayishimiye qui assurera désormais la présidence tournante de cette organisation régionale.

Dans son allocution, le Président Tshisekedi a affirmé que la République Démocratique du Congo (RDC) se tient prête à jouer un rôle de premier plan dans la dynamique d'atteinte des objectifs du COMESA.

Il a, cependant, relevé un préalable de taille pour un développement digne de ce nom en déclarant : « Sans paix, il ne peut y avoir de prospérité durable. » Dans le même chapitre, le Président Tshisekedi a rassuré que la RDC reste pleinement engagée et déterminée à jouer son rôle au sein du COMESA.

Présents dans la délégation congolaise, les ministres Didier Manzenga de l'intégration régionale et Julien Paluku du Commerce extérieur sont revenus sur l'apport de la RDC lors de

ces assises.

« La RDC est venue apporter sa contribution concernant les secteurs de l'agriculture, des mines ainsi que de l'intégration régionale. » a déclaré Didier Manzenga.

Pour sa part, Julien Paluku a fait savoir qu'il a signé le mercredi 30 octobre 2024 avec son homologue burundais un accord qui facilite les échanges commerciaux entre la RDC et le Burundi.

Bernard Tshishimbi

LE GOUVERNEMENT VEUT ACCÉLÉRER LA MODERNISATION DU CADRE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL

Lors de la vingtième réunion du Conseil des ministres qu'a présidée le Chef de l'État le vendredi 01er novembre à la Cité de l'Union africaine, le gouvernement a été informé de la nécessité d'accélérer la modernisation du cadre et de l'environnement du travail pour les agents publics de l'État.



Le Président de la République a commencé par rappeler que dès son accession en 2019 à la magistrature suprême, il avait fixé un cap clair devant mener notre pays à son émergence sur le moyen terme par l'impératif d'assurer notamment la construction et/ou la réhabilitation des nouveaux bâtiments administratifs. La réforme de

l'Administration Publique, telle qu'accentuée et recalibrée depuis 2021, a certes permis d'engranger plusieurs progrès, partant de l'identification biométrique, la normalisation de la gestion des carrières, la réforme du cadre juridique et des cadres organiques, la relance de la retraite, la réforme de la sécurité sociale, l'inclusion salariale, jusqu'aux efforts en

cours pour la mise en place d'une nouvelle politique salariale.

Cependant, depuis maintenant plusieurs décennies, notre pays n'a pas priorisé la construction des bâtiments publics devant abriter ses services publics. Cette triste réalité, perceptible aussi bien au niveau central que dans les Provinces et Entités

LE GOUVERNEMENT VEUT ACCÉLÉRER LA MODERNISATION DU CADRE ET DE L'ENVIRONNEMENT...



Territoriales Décentralisées, a induit l'abaissement drastique de l'image de marque de l'Etat, et par là, de son Autorité.

Il a donc invité le Gouvernement à redoubler d'efforts pour imaginer des mécanismes innovants pouvant progressivement répondre à cette problématique, et améliorer ainsi l'image de l'Etat en tant qu'employeur responsable. Il s'agit d'envisager une réflexion ou encore de manière structurelle, une stratégie de modernisation du cadre de travail des fonctionnaires.

Dans cette perspective, conscients des contraintes financières que peut rencontrer une telle volonté, et considérant qu'aucune

transformation ambitieuse ne peut réussir sans mécanisme efficace et réaliste de financement pouvant permettre durablement le processus de changement, il a appelé le Gouvernement, au regard du plan d'action, à réfléchir sur la mise en place d'un « Fonds de modernisation de l'Administration Publique ».

Ainsi, sous la coordination de la Première ministre, il a instruit le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public, avec le concours de ses collègues, le vice-Premier ministre, ministre du Plan et de la Coordination

de l'Aide au Développement, le ministre d'État, ministre des Infrastructures et Travaux Publics, le ministre d'État, ministre du Budget, la ministre d'État, ministre des Affaires Foncières, le ministre d'État, ministre de l'Aménagement du Territoire, le ministre des Finances ainsi que celui de l'Urbanisme et Habitat, avec la collaboration de son Cabinet, à produire une première esquisse de la réflexion sur la mise en place du Fonds préconisé.

Au terme de cette réunion, il a été arrêté qu'un rapport conjoint est attendu à ce sujet dans 60 jours.

**Chris Mumpakani
Atemvul**

LE CHEF DE L'ÉTAT ORDONNE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Lors du dernier Conseil des ministres, le Président Félix Tshisekedi s'est montré préoccupé par les cas d'incendies récurrents causant plusieurs dégâts matériels et des pertes en vies humaines dans les grandes villes du pays, particulièrement dans plusieurs usines, marchés et alimentations.



Le Chef de l'État a ainsi engagé le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières à diligenter la mise en œuvre d'un « Plan Multisectoriel de lutte contre les incendies » impliquant les différents acteurs du secteur en vue d'une meilleure application de la législation en vigueur dans le volet Protection civile.

La revalorisation du Corps des Sapeurs-Pompiers, à travers une application stricte de la réglementation, et une mise à disposition des moyens conséquents devront

être envisagées. Il s'agira aussi d'opérationnaliser la Direction Générale de Secours et d'Incendie (DGSI) dont le Décret a été signé depuis le 12 février 2024 sans réellement faire fonctionner ce service public.

Par ailleurs, des missions d'inspection des véhicules, usines et autres bâtiments doivent être diligentées pour contrôler et sensibiliser sur la sécurisation adéquate et ce, en conformité avec la loi et les textes réglementaires en la matière.

Un rapport sur les initiatives

qui seront prises à ce propos est attendu d'ici un mois.

En 2023, dans la ville de Kinshasa, la circulation des camions citernes contenant des produits pétroliers ou même l'existence des dépôts illégaux et clandestins desdits produits ont été la base des catastrophes observées en 2023 sur l'axe rond-point Ngaba-Limete et au Port de Maluku. Le feu s'est propagé assez rapidement et a causé d'énormes dégâts faute d'un dispositif anti-incendie efficace.

Carol Lumingo

TSHISEKEDI S'ATTELE À L'ÉVALUATION DE L'ÉQUIPE GOUVERNEMENTALE

Près de quatre mois après son investiture à l'Assemblée nationale, l'heure du bilan a sonné pour les membres de l'équipe gouvernementale dirigée par la Première ministre Judith Suminwa Tuluka. Félix Tshisekedi entend concrétiser, par cet exercice, sa promesse faite lors de la première réunion du Conseil des ministres, celle d'évaluer trimestriellement les actions de chaque membre du gouvernement.

C'est dans ce cadre que, lors de la vingtième réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 1er novembre dernier, le Chef de l'État a annoncé le début de l'évaluation de l'action gouvernementale en ce mois de novembre.

À l'en croire, cette première phase portera sur l'exécution de ses instructions, recommandations ainsi que des décisions prises lors des réunions du Conseil des ministres.

"Au vu du temps déjà écoulé et du besoin impérieux de voir le gouvernement remplir ses tâches à la grande satisfaction de nos concitoyens, le Président de la République a informé que l'évaluation annoncée commencera dès ce mois de novembre 2024 et sera, dans un premier temps, axée sur l'exécution de ses instructions, des recommandations faites et des décisions prises lors des différentes réunions du Conseil des ministres. À cet effet, il a engagé la Première ministre à définir, en collaboration avec son cabinet, un mécanisme d'évaluation mieux élaboré pour atteindre les résultats escomptés", renseigne le compte-rendu de la réunion



lu par le porte-parole du gouvernement, Patrick Muyaya.

Selon le numéro un des Congolais, des conséquences seront tirées pour les membres du gouvernement qui n'auront pas été à la hauteur des attentes de la population.

"À ce sujet, il a rappelé les termes de sa communication lors de la première réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 14 juin 2024. En effet, il avait annoncé qu'il serait procédé, à intervalle régulier de trois mois, à un suivi et à une évaluation de l'action gouvernementale pour s'assurer de son efficacité, et que des conséquences devraient être tirées à l'issue de cet exercice, garantissant ainsi un bon rendement de

chacun dans le service rendu à la nation", ajoute le compte rendu de la réunion.

Soucieux de marquer positivement son second mandat à la tête de la République Démocratique du Congo et au regard des défis énormes, le Garant de la nation et du bon fonctionnement des institutions a insisté, devant les membres du gouvernement, sur la nécessité des résultats.

Lors d'une interview accordée à Top Congo FM en août 2024 à Bruxelles, le Président Félix Tshisekedi a laissé entendre qu'un remaniement ministériel pourrait avoir lieu au début de l'année prochaine.

Christian Kusema

ENVIRONNEMENT

CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE DÉNOMMÉE « COULOIR VERT KIVU-KINSHASA »

Lors du Conseil des ministres du vendredi 01er novembre dernier à la Cité de l'Union africaine, le Président de la République Félix Tshisekedi a reçu le rapport de mission d'évaluation sur la stabilisation du Nord de Beni et du Sud de l'Ituri où les ADF/NALU avaient installé depuis 2021, la terreur et causé la mort de plusieurs compatriotes.

Après avoir relevé le succès du modèle de stabilisation par la conjonction du développement économique et de la conservation de la nature, le Chef de l'État a également noté avec satisfaction les résultats obtenus grâce à la combinaison des efforts : des communautés locales, de l'Institut Congolais de Conservation de la Nature « ICCN », de la Fondation Virunga et des Forces Armées de la République Démocratique du Congo « FARDC ».

Dans cet ordre d'idées, le Président de la République a levé l'option de créer une aire protégée à vocation de réserve Communautaire dénommée « Couloir Vert, Kivu-Kinshasa » devant permettre le développement d'une économie verte entre l'Est et l'Ouest de la RDC et dont la première phase sera matérialisée dans la zone incluant la Route nationale n°4 de Beni à Kisangani et le bassin du Fleuve Congo de Kisangani à Kinshasa.

La création de cette aire protégée mettra la République Démocratique du Congo en première position comme leader des solutions de lutte contre le changement climatique et la rendra incontournable pour l'atteinte des objectifs communs définis selon l'Accord de Paris. Cette décision préservera plus de 100 000 Km² de Forêts primaires



confirmant la RDC comme Pays Solution.

À cet effet, plusieurs dispositions devront être prises :

- Que l'Institut Congolais de Conservation de la Nature, assisté de différents services du Ministère de l'Environnement et de ses partenaires, procède à l'élaboration d'une étude de la nouvelle aire protégée ;

- Qu'il soit intégré dans la phase 2 du PDL 145 territoires, la mise en exploitation de 2 000 ha dont 1 000 ha seront dédiés aux plantations des palmiers à huile dans chacun des 145 territoires du pays ; l'objectif étant de renforcer la production du Biodiesel à partir de l'huile de Palme sur l'ensemble du pays ;

- Que le Centre de Recherche de Yangambi soit chargé de la préparation des semences

de noix de palme destinées à ce projet et que le Conseil Consultatif Présidentiel du Pacte National pour l'Agriculture et l'Alimentation (CCP-PNAA) accompagne la mise en exploitation de ces palmeraies dans les 145 territoires du pays.

Dès lors, le Président de la République Félix Tshisekedi a instruit le Gouvernement, sous la coordination de la Première ministre Judith Suminwa et en étroite collaboration avec le cabinet présidentiel, de préconiser les facilitations fiscales susceptibles de garantir le succès de ce projet mais aussi que tous les ministres et services concernés par les initiatives proposées ci-dessus s'emploient activement à leur mise en œuvre.

Julie Tshienda Mwamba

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



Vendredi 1er novembre 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la vingtième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 1er novembre 2024. Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir : I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ; II. Points d'information ; III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ; IV. Examen et adoption de textes. I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté sur quatre (04) points, à savoir : 1. De la nécessité d'accélérer la modernisation du cadre et de l'environnement de travail des agents et fonctionnaires de l'Etat Le Président de la République a commencé par rappeler que dès

son accession en 2019 à la magistrature suprême, il avait fixé un cap clair devant mener notre pays à son émergence sur le moyen terme par l'impératif d'assurer notamment la construction et/ou la réhabilitation des nouveaux bâtiments administratifs. La réforme de l'Administration Publique, telle qu'accentuée et recalibrée depuis 2021, a certes permis d'engranger plusieurs progrès, partant de l'identification biométrique, la normalisation de la gestion des carrières, la réforme du cadre juridique et des cadres organiques, la relance de la retraite, la réforme de la sécurité sociale, l'inclusion salariale, jusqu'aux efforts en cours pour la mise en place d'une nouvelle politique salariale. 2 Cependant, depuis maintenant plusieurs décennies, notre pays n'a pas priorisé la construction des bâtiments publics devant abriter ses services publics. Cette triste réalité, perceptible aussi bien au niveau central que dans les Provinces et Entités Territoriales Décentralisées, a induit l'abaissement drastique de l'image de marque de l'Etat, et par là, de son Autorité. Il a donc invité le

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



Gouvernement à redoubler d'efforts pour imaginer des mécanismes innovants pouvant progressivement répondre à cette problématique, et améliorer ainsi l'image de l'Etat en tant qu'employeur responsable. Il s'agit d'envisager une réflexion ou encore de manière structurelle, une stratégie de modernisation du cadre de travail des fonctionnaires. Dans cette perspective, conscients des contraintes financières que peut rencontrer une telle volonté, et considérant qu'aucune transformation ambitieuse ne peut réussir sans mécanisme efficace et réaliste de financement pouvant permettre d'accompagner durablement le processus de changement, il a appelé le Gouvernement, au regard du plan d'action, à réfléchir sur la mise en place d'un « Fonds de modernisation de l'Administration Publique ». Ainsi, sous la coordination de la Première Ministre, il a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et

Innovation du Service Public, avec le concours de ses collègues, le Vice Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, le Ministre d'Etat, Ministre du Budget, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Foncières, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire, le Ministre des Finances ainsi que celui de l'Urbanisme et Habitat, avec la collaboration de son Cabinet, à produire une première esquisse de la réflexion sur la mise en place du Fonds préconisé. Un rapport conjoint est attendu à ce sujet dans 60 jours. 2. De la récurrence des incendies dans les grandes villes du pays Le Président de la République est préoccupé par les cas d'incendies causant plusieurs dégâts matériels et des pertes en vies humaines qui sont déplorés depuis quelques temps à travers les grandes villes du pays et particulièrement dans plusieurs usines, marchés et alimentations. 3 La circulation des camions citernes contenant des produits pétroliers ou

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



même l'existence de dépôts illégaux et clandestins desdits produits ont été la base des catastrophes observées en 2023 sur l'axe rond-point Ngaba-Limete et au Port de Maluku dans la ville de Kinshasa. Il y a lieu de faire remarquer qu'à l'occasion de ce genre de sinistre en République Démocratique du Congo, le feu se propage assez rapidement et cause d'énormes dégâts faute d'un dispositif anti-incendie efficace. De ce qui précède, le Président de la République a engagé le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières à diligenter la mise en œuvre d'un « Plan Multisectoriel de lutte contre les incendies » impliquant les différents acteurs du secteur en vue d'une meilleure application de la législation en vigueur dans le volet Protection civile. La revalorisation du Corps des Sapeurs-Pompiers, à travers une application stricte de la réglementation, et une mise à disposition des moyens conséquents devront être envisagées et aussi opérationnaliser la Direction Générale de Secours et d'Incendie

(DGSI) dont le Décret a été signé depuis le 12 février 2024 sans réellement faire fonctionner ce service public. Par ailleurs, des missions d'inspection des véhicules, usines et autres bâtiments doivent être diligentées pour contrôler et sensibiliser sur la sécurisation adéquate et ce, en conformité avec la loi et les textes réglementaires en la matière. Un rapport sur les initiatives qui seront prises à ce propos est attendu d'ici un mois. 3. Du suivi et de l'évaluation de l'action gouvernementale Sur ce point, le Président de la République a rappelé les termes de sa communication à la première réunion du Conseil des Ministres tenue le vendredi 14 juin 2024. En effet, il annonçait qu'il sera procédé, à intervalle régulier de trois mois, un suivi et une évaluation de l'action gouvernementale pour s'assurer de son efficacité et que les conséquences devraient être tirées à l'issue de cet exercice qui garantit un bon rendement par chacun, du service qu'il rend à la Nation. 4 Au vu du temps déjà passé et du besoin impérieux de voir le Gouvernement remplir ses tâches à la grande

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



satisfaction de nos concitoyens, le Président de la République a informé que l'évaluation annoncée va débuter dès ce mois de novembre 2024 et sera, dans un premier temps, axée sur l'exécution de ses instructions données, des recommandations faites et des décisions prises lors des différentes réunions du Conseil des Ministres. A cet effet, il a engagé la Première Ministre à définir, en collaboration avec son Cabinet, un mécanisme d'évaluation mieux élaboré pour atteindre les résultats escomptés. Un rapport est attendu à ce sujet au prochain Conseil des Ministres. 4. De la Création d'une Aire Protégée à vocation de Réserve Communautaire dénommée « Couloir Vert Kivu-Kinshasa » Le Président de la République a reçu le rapport de mission d'évaluation effectuée au Nord de Beni et au Sud de l'Ituri sur la stabilisation de cette partie de notre pays où les ADF/NALU avaient installé la terreur et causé la mort de plusieurs de nos compatriotes depuis 2021. Après avoir constaté le succès du modèle de stabilisation par la combinaison du

développement économique et de la conservation de la nature, il a également noté avec satisfaction les résultats obtenus à la suite de la mise en commun des efforts des communautés locales, de l'Institut Congolais de Conservation de la Nature « ICCN », de la Fondation Virunga et des Forces Armées de la République Démocratique du Congo. Dans cet ordre, le Président de la République a levé l'option de créer une aire protégée à vocation de réserve Communautaire, dénommée « Couloir Vert, Kivu-Kinshasa » devant permettre le développement d'une économie verte entre l'Est et l'Ouest de notre pays. La première phase de ce projet sera matérialisée dans la zone incluant la Route Nationale n°4 de Beni à Kisangani et le bassin du Fleuve Congo de Kisangani à Kinshasa. 5 La création de cette aire protégée positionne notre pays comme leader des solutions de lutte contre le changement climatique et le rend incontournable pour l'atteinte des objectifs communs de l'Accord de Paris. Cette décision préservera plus de 100 000 Km² de Forêts

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



primaires confirmant la République Démocratique du Congo comme Pays Solution. A cet effet, il convient : - Que l'Institut Congolais de Conservation de la Nature, assisté des différents services du Ministère de l'Environnement et de ses partenaires, procède à l'élaboration d'une étude de la nouvelle aire protégée ; - Qu'il soit intégré dans la phase 2 du PDL 145 territoires, la mise en exploitation de 2 000 ha dont 1 000 ha seront dédiés aux plantations des palmiers à huile dans chacun des 145 territoires du pays ; l'objectif étant de renforcer la production du Biodiesel à partir de l'huile de Palme sur l'ensemble du pays ; - Que le Centre de Recherche de Yangambi soit chargé de la préparation des semences de noix de palme destinées à ce projet et que le Conseil Consultatif Présidentiel du Pacte National pour l'Agriculture et l'Alimentation (CCP-PNAA) accompagne la mise en exploitation de ces palmeraies dans les 145 territoires du pays. Dès lors, il a engagé le Gouvernement, sous la coordination de la Première Ministre et en

étroite collaboration avec son Cabinet, à proposer les facilitations fiscales susceptibles de garantir le succès de ce projet et que tous les Ministres et services concernés par les initiatives déclinées supra s'emploient activement à leur matérialisation. Intervention de la Première Ministre : Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur la présentation du projet de Loi de finances pour l'exercice 2025 qui a été élaboré en conformité avec notre Constitution et la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques. Ce texte s'inscrit résolument dans la continuité de notre Programme d'Actions du Gouvernement et tient compte des priorités de Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, tel qu'exprimé lors de son discours d'investiture du 20 janvier 2024. 6 Après un débat riche et animé de près dix heures, ce projet de Loi de finances de l'exercice 2025 a été déclaré recevable et transmis à la Commission ECOFIN de l'Assemblée Nationale pour examen approfondi.

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



Ce projet du Budget est équilibré, tant en recettes qu'en dépenses, totalisant 49.846,8 milliards de FC. Cette somme représente une hausse significative de 21,6 % par rapport à la Loi de finances de 2024, qui s'élevait à 40.986 milliards de FC. En tant que Cheffe du Gouvernement, elle a appelé chaque membre du Gouvernement à faire preuve de responsabilité historique et patriotique face au défi de concrétiser le Programme que nous avons présenté au peuple Congolais par l'intermédiaire de ses élus légitimes. Elle a rappelé également, avec la plus grande solennité, que le Programme d'Actions vise deux objectifs principaux : d'une part, bâtir un Congo plus uni, mieux sécurisé, à la souveraineté affirmée et prospère ; d'autre part, établir durablement les fondations d'un Congo émergent, où l'autorité de l'État est consolidée, la solidarité est renforcée et les villes sont interconnectées. « C'est donc à nous de nous engager ardemment et avec patriotisme dans ces perspectives prometteuses qui se dessinent devant nous », a-t-elle conclu. II. POINTS D'INFORMATION II.1. Etat et administration

du territoire Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national. Il a donné quelques informations relatives à l'état d'esprit de la population au cours de la semaine qui s'achève, lequel état d'esprit demeure calme. Dans le volet politique, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait état de la tenue, du 28 au 29 octobre 2024, de l'atelier d'évaluation des recommandations sécuritaires de la 10ème session de la Conférence des Gouverneurs des Provinces en vue de l'organisation très prochainement de la Conférence des Gouverneurs. 7 Dans le chapitre du banditisme et criminalité, il a annoncé le début, ce jeudi 31 octobre 2024, des audiences foraines consacrées à la lutte contre la criminalité Urbaine à Kinshasa, conformément à l'instruction du Président de la République annoncée lors du Conseil des Ministres du vendredi 18 octobre 2024. Ces

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



audiences foraines seront également tenues dans les prochains jours dans d'autres villes du pays afin d'amortir la courbe ascendante de la criminalité. Dans le chapitre des sinistres et catastrophes, il est signalé : - Dans la ville-province de Kinshasa : le crash d'un hélicoptère des FARDC, le 30 octobre 2024 autour de 11 heures à la piste d'atterrissage de l'aérodrome de Ndolo occasionnant la mort de trois membres d'équipage ; - Dans la province du Sud-Kivu : les dégâts importants dont la destruction des 1.150 maisons et des écoles dans le territoire d'Uvira, chefferie de la Plaine de Ruzizi, à la suite d'une pluie diluvienne qui s'est abattue le 30 octobre 2024. Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a terminé son rapport par la situation aux frontières en épinglant la signature, le 30 octobre 2024 à Juba, de l'Accord créant la Commission Technique Mixte en matière des Frontières entre la République de Soudan du Sud et la RDC. En

marge de cette activité, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a été reçu en audience par Son Excellence Monsieur SALVA KIIR, Président de la République du Sud Soudan, pour lui transmettre le message de Son Excellence Monsieur le Président de la République Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO. Le Conseil a pris acte de ce rapport. II.2. Situation sécuritaire Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire. 8 Au cours de la semaine qui s'achève, cette situation est marquée par la résistance des Forces Armées de la République Démocratique du Congo aux offensives des agresseurs rwandais et leurs supplétifs M23 autour de la localité de Pinga en territoire de Walikale, occasionnant des déplacements massifs des populations. Nos vaillants militaires défendent leurs positions en empêchant la prise de ladite localité et de son aérodrome ainsi que la progression vers de

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



nouvelles localités. En Ituri, le point a été fait sur la poursuite des opérations de la Force conjointe FARDC-UPDF pour empêcher le retour des terroristes ADF/MTM vers le triangle de la mort. A l'Ouest, la traque continue contre les Mobondo. Cinq (05) d'entre-eux ont été capturés avec 03 armes de calibre 12 et 01 pistolet au niveau des fermes Doulin et Mbole au Sud-Est du Village Masiakwa en territoire de Kwamouth. Le Conseil a pris acte de ce rapport. II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services La Gouverneure de la Banque Centrale du Congo, intervenant en tant qu'invitée, a informé le Conseil de développements de la conjoncture intérieure qui reste marquée par la stabilité du cadre macroéconomique attribuable à la poursuite des efforts de coordination des politiques budgétaires et monétaire. Sur le marché des biens et services, le taux d'inflation hebdomadaire s'est stabilisé par rapport à son niveau de la semaine passée à 0,11 % portant le cumul annuel à 10,38% contre 18,97% à la même période en 2023. Le marché des changes

est demeuré relativement stable dans ses deux compartiments. Le Franc Congolais s'est déprécié de 0,37% à l'indicatif et s'est apprécié de 0,47% au parallèle. Les cours mondiaux des produits intéressant l'économie Congolaise, à l'exception du cuivre, ont globalement connu une tendance à la hausse au cours de la semaine sous analyse. 9 Considérant les facteurs de risque externes et internes, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a recommandé le maintien du dispositif de la coordination des actions au niveau des politiques budgétaire et monétaire et la poursuite de l'exécution des réformes structurelles utiles à la transformation de notre économie. Le Conseil a pris acte de cette note d'information. II.4. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté le tableau épidémiologique en République Démocratique du Congo, avec un accent particulier sur le Mpx et le Choléra. S'agissant du Mpx, il est fait état d'une diminution des cas, passant de 688 à 603 et une baisse de la

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



létalité de 1,51% à 1,12%. Cette tendance à la baisse est observée au pays depuis trois semaines après l'atteinte du pic de la courbe épidémique à la 38ème semaine épidémiologique. Quant au Choléra, il s'observe également une diminution du nombre des nouveaux cas, passant de 480 à 461 cas, avec une légère diminution du nombre de décès de 9 à 8 décès, soit une baisse de la létalité de 1,95 à 1,67%. Les provinces les plus touchées restent le Nord-Kivu, le Haut-Katanga et le Sud-Kivu. La province du Nord-Kivu représente 59 % de cas de tout le pays au cours de cette semaine. Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a, par la suite, présenté le programme du début de vaccination contre la malaria ainsi que la situation de l'Hôpital du Cinquantenaire. Le Conseil a pris acte de cette note d'information. II.5. Deux notes d'information relevant du secteur des Transports Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a présenté

une note d'information en deux volets : 1° Compte-rendu sur la mobilisation des financements chinois dans le cadre de la Coopération avec République Démocratique du Congo 10 Dans le souci de maximiser les opportunités offertes par les 10 actions du Président Chinois Xi-Jinping pour l'Afrique, réitérées lors du Forum sur la Coopération Sino-Africaine organisé du 02 au 03 septembre 2024 en Chine, le Président de la République, Chef de l'Etat, avait mis en place une équipe gouvernementale pour piloter cet ambitieux programme résultant de cette coopération. Après un travail d'information et d'harmonisation, la coopération Chine République Démocratique du Congo a dressé la liste des secteurs prioritaires : - les infrastructures (aéroportuaires, portuaires, maritime, ferroviaire) ; - l'agriculture en mettant en œuvre les Zones Economiques Spéciales sur au moins six (06) hectares ; - le secteur énergétique ; - la transformation des ressources minières ; - la santé par la construction des centres de santé régionaux pour le contrôle et

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



élimination des maladies ; - l'action de partenariat pour les échanges culturels en formant 40.000 enseignants ; - l'installation, pour le compte de la recherche scientifique, des 30 laboratoires pour promouvoir la collaboration entre industrie, la recherche et le développement durable. 2° Dossier de production du permis de conduire Biométrique sécurisé avec puce Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a fait savoir, qu'outre le manque à gagner pour le Trésor Public, la non disponibilité des permis de conduire constitue un facteur important d'insécurité routière. Devant ces impératifs, une Commission composée des membres des Ministères de Transports, Voies de Communication et Désenclavement, ainsi que des Finances, de l'Office National de l'Identification de la Population (ONIP), de la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD) et de la Société

prestataire, a été mise en place pour élaborer et analyser le processus devant aboutir à la production et à la délivrance des permis de conduire. 11 Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a rassuré que ce projet vise à moderniser et sécuriser le processus d'obtention du permis de conduire en introduisant des caractéristiques biométriques qui permettront de lutter plus efficacement contre la fraude et les faux documents. La mise en place de ce nouveau système contribuera à renforcer la sécurité routière et à améliorer la gestion des données des conducteurs. Après identification des sites appropriés pour cette opération, il reste à finaliser le partenariat avec le prestataire afin de permettre à la Commission Nationale de Délivrance des Permis de Conduire (CONADEP) d'entamer l'exécution de cette opération. Le Conseil a pris acte de cette note d'information. II.6. Négociations d'un nouveau Programme Economique soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Programme au titre du Fonds

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



de Résilience et de Durabilité (FRD) avec le FMI. A ce sujet, le Ministre des Finances a informé le Conseil de l'arrivée à Kinshasa d'une mission du Fonds Monétaire International (FMI) pour amorcer les négociations de ces deux programmes de la période allant du 30 octobre au 14 novembre 2024. Ce qui permettra leur validation par le Conseil d'Administration du FMI au mois de décembre 2024. Cette conclusion se fondera sur le cadrage macroéconomique (comprenant les critères quantitatifs, le solde budgétaire et les cibles indicatives) ainsi que sur les principales réformes à mettre en œuvre dès janvier 2025. Le Ministre des Finances a souligné qu'un montant total de 2,5 milliards USD sera mobilisé sur une période de trois ans, réparti comme suit : 15, milliard USD pour la FEC et 1 milliard USD pour la FRD, à condition que les réformes proposées soient ambitieuses. Contrairement à la FEC, dont les décaissements sont destinés à renforcer les

réserves de change afin de répondre aux besoins de la balance des paiements de la Banque Centrale du Congo (le souhait du Gouvernement est de solliciter qu'une partie soit allouée aux investissements), les ressources de la FRD seront directement versées au Compte général du Trésor pour financer les politiques publiques du Gouvernement. 12 Pour appropriation, le Ministre des Finances a fait l'économie de la matrice de mesures potentielles qui seront abordées lors des négociations. Il a été complété par le Ministre d'Etat, Ministre du Budget. Le Conseil a pris acte de cette note d'information. II.7. Lancement du Régime Commercial Simplifié (RECOS) entre la République Démocratique du Congo et le Burundi en marge du sommet des Chefs d'Etat du COMESA. Après avoir rappelé la nature et les missions du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), le Ministre du Commerce Extérieur a souligné que parmi les mécanismes de renforcement des échanges commerciaux entre

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



les pays voisins, cette organisation a institué le Régime Commercial Simplifié (RECOS) qui est un système lancé en 2010 en reconnaissance du fait que le commerce transfrontalier constituait un élément important du commerce régional, et qu'il fallait le formaliser en mettant en place des instruments et des mécanismes décentralisés et adaptés aux besoins des petits commerçants parmi lesquels se trouvent des hommes, des femmes et des personnes vulnérables. Les avantages du RECOS sont : - la simplification pour les petits commerçants de la procédures d'importation et d'exportation des produits retenus sur la liste commune entre les deux pays, d'où un gain de temps pour ces petits commerçant ; - la réduction sur les tarifs des taxes et des paiements d'autres services à la frontière, d'où une augmentation des bénéfices des petits commerçants ; - La réduction des barrières non tarifaires pour faciliter les opérations des petits commerçants ; - La création et le maintien de petits emplois à

travers le commerce transfrontalier. Le lancement du RECOS entre la République Démocratique du Congo et le Burundi a eu lieu le 30 octobre dernier en marge du Sommet des Chefs d'Etat du COMESA. Le Conseil a pris acte de cette note d'information. 13 II.8. Rapport sur la tenue de la 1ère édition de la Foire de la Formation Professionnelle Le Ministre de la Formation Professionnelle a présenté au Conseil le rapport sur la première édition de la Foire de la Formation Professionnelle tenue à Kinshasa du 24 au 26 octobre 2024 à l'Institut National Pilote des Sciences de Santé (INPESS). Il a précisé que cette foire s'entend comme un cadre devant répondre à la nécessité d'accélérer d'une part le processus de création d'emploi dans notre pays et d'autre part, le creuset de valorisation des corps des métiers dans différents domaines et filières de la vie nationale. La Foire « Toyekola Mosala » vise donc la promotion des métiers et des corps de métiers dans le secteur de la vie nationale. La première édition qui avait pour thème : « la Formation Professionnelle : levier de

COMPTE-RENDU DE LA VINGTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES



développement du capital humain et de la croissance économique de la RDC », a connu trois activités majeures : - La promotion des métiers, l'exposition d'initiatives et activités par les centres de formation professionnelle ; - L'inscription en ligne et en présentiel des demandeurs de formation à des programmes spéciaux gratuits de formation professionnelle dans différentes filières ; - La tenue de différents panels et sessions d'intelligence collective. De commun accord, à l'issue des échanges techniques entre praticiens, bénéficiaires, décideurs et bailleurs, il a été retenu qu'à la problématique récurrente de l'employabilité dans notre pays, la formation professionnelle offre plusieurs opportunités à travers ses aspects d'insertion sociale, de réinsertion, de reconversion professionnelle et de valorisation d'acquis d'expérience. Le Conseil a pris acte de ce rapport. III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS Les membres du Conseil ont approuvé un relevé de décisions

prises lors de la 19ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 25 octobre 2024. 14

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN TEXTE
V.1. Projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil le Projet de Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 08 novembre 2024. Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Loi. Commencée à 16h45', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 20h31'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE Ministre de la Communication et Médias Porte-parole du Gouvernement

RDC - DROITS HUMAINS

UNE RÉUNION DE HAUT NIVEAU ORGANISÉE À LA PRÉSIDENTE

Sur instruction du Président de la République, son Directeur de Cabinet, Antony Nkinzo Kamole, a présidé, le lundi 28 octobre 2024 au Palais de la nation, à Kinshasa, une réunion sur la question des engagements de la République Démocratique du Congo (RDC) en matière de Droits humains à laquelle les différents ministres concernés ont pris part.



C'est en vue d'améliorer la réponse et la communication de la RDC sur les questions des Droits humains que cette réunion a été convoquée.

Elle fait suite au constat d'une faible communication des efforts entrepris par la RDC pour améliorer la situation des Droits de l'homme sur son territoire.

D'où la nécessité d'une réponse politique et diplomatique afin de réaffirmer la volonté du gouvernement congolais de

respecter ses engagements en matière de Droits humains et de mettre en place une politique communicationnelle efficace pour informer l'opinion tant nationale qu'internationale des efforts consentis dans ce domaine.

« L'objectif est de voir comment monter une stratégie globale de communication pour dire ce que nous faisons et pour être en mesure de toujours apporter la réponse de la RDC. », a souligné le

ministre Patrick Muyaya.

Pour rappel, dans sa communication lors de la 18ème réunion du Conseil des ministres, le Chef de l'État avait instruit la mise en place d'une task force, sous son autorité, pour assurer un suivi rigoureux et continu des engagements de la RDC en matière des Droits humains et de justice transitionnelle.

Julie Tshienda

ÉTAT ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, SITUATION SÉCURITAIRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL DES MINISTRES

À l'occasion de la vingtième réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi dernier sous la conduite du Chef de l'État, le Gouvernement est passé en revue la situation sécuritaire sur l'étendue du territoire national.

Au cours de cette rencontre au sommet de la République, quelques points majeurs ont été abordés, notamment le banditisme et criminalité dans les grandes villes avec l'ouverture le jeudi 31 octobre 2024, des audiences foraines consacrées à la lutte contre ce phénomène à Kinshasa, conformément à l'instruction du Président de la République.

Dans un autre volet, le vice-Premier ministre en charge de l'intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait part au Conseil des dégâts importants dont la destruction d'une centaine de maisons et des écoles dans le territoire d'Uvira, chefferie de la Plaine de Ruzizi, à la suite d'une pluie diluvienne qui s'est abattue le 30 octobre 2024.

Ces quelques sujets et tant d'autres liés à la sécurité de l'ensemble du territoire national ont été présentés au Conseil par les deux ministres sectoriels, celui de la Défense Nationale et son collègue VPM de l'intérieur.

1. État et administration du territoire



Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Il a donné quelques informations relatives à l'état d'esprit de la population au cours de la semaine qui s'achève, lequel état d'esprit demeure calme.

Dans le volet politique, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait état de la tenue, du 28 au 29 octobre 2024, de l'atelier d'évaluation des recommandations sécuritaires de la 10ème

session de la Conférence des Gouverneurs des Provinces en vue de l'organisation très prochainement de la Conférence des Gouverneurs.

Au chapitre du banditisme et criminalité, il a annoncé le début, le jeudi 31 octobre 2024, des audiences foraines consacrées à la lutte contre la criminalité Urbaine à Kinshasa, conformément à l'instruction du Président de la République annoncée lors du Conseil des Ministres du vendredi 18 octobre 2024. Ces audiences foraines seront également tenues dans les prochains jours dans d'autres villes du pays afin d'amortir la courbe ascendante de la criminalité. En ce qui concerne les

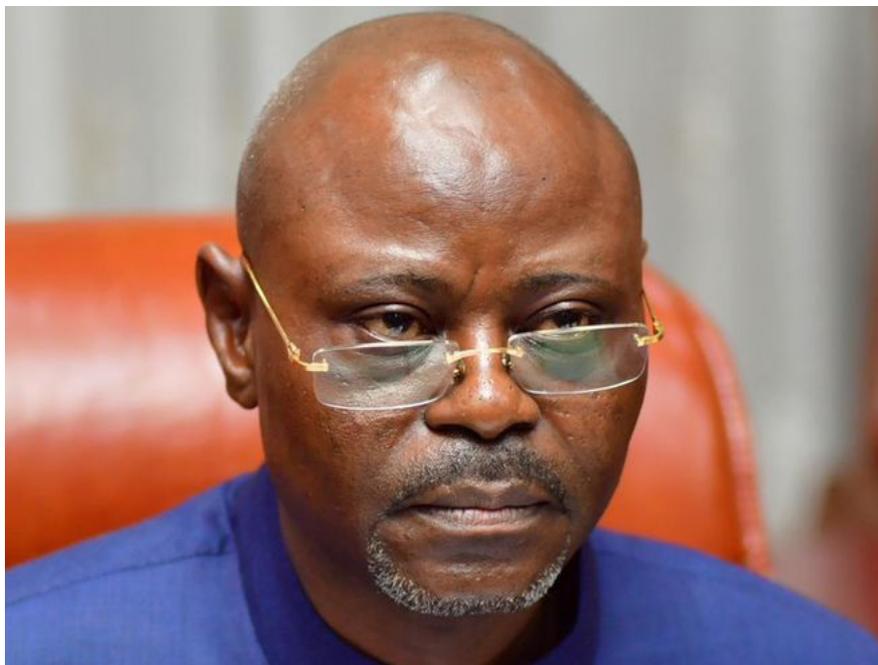
ÉTAT ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, SITUATION SÉCURITAIRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL...

sinistres et catastrophes, il est signalé :

- Dans la ville-province de Kinshasa : le crash d'un hélicoptère des FARDC, le 30 octobre 2024 autour de 11 heures à la piste d'atterrissage de l'aérodrome de Ndolo occasionnant la mort de trois membres d'équipage ;
- Dans la province du Sud-Kivu : les dégâts importants dont la destruction des 1 150 maisons et des écoles dans le territoire d'Uvira, chefferie de la Plaine de Ruzizi, à la suite d'une pluie diluvienne qui s'est abattue le 30 octobre 2024.

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a terminé son rapport par la situation aux frontières en épingleant la signature, le 30 octobre 2024 à Juba, de l'Accord créant la Commission Technique Mixte en matière des Frontières entre la République de Soudan du Sud et la RDC.

En marge de cette activité, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a été reçu en audience par Son Excellence Monsieur Salva Kir, Président de la République du Sud- Soudan, pour lui transmettre le message de Son Excellence Monsieur le Président de la République Félix-Antoine



Tshisekedi Tshilombo. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

2. Situation sécuritaire

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire.

Au cours de la semaine qui s'achève, cette situation est marquée par la résistance des Forces Armées de la République Démocratique du Congo aux offensives des agresseurs rwandais et leurs supplétifs M23 autour de la localité de Pinga en territoire de Walikale, occasionnant des déplacements massifs des populations. Nos vaillants militaires défendent leurs

positions en empêchant la prise de ladite localité et de son aérodrome ainsi que la progression vers de nouvelles localités.

En Ituri, le point a été fait sur la poursuite des opérations de la Force conjointe FARDC-UPDF pour empêcher le retour des terroristes ADF/MTM vers le triangle de la mort.

À l'Ouest, la traque continue contre les Mobondo. Cinq (05) d'entre-eux ont été capturés avec trois (3) armes de calibre 12 et un (1) pistolet au niveau des fermes Doulin et Mbole au Sud-Est du Village Masiakwa en territoire de Kwamouth.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Blandine Nzovo Niangasa

VERS UNE MAITRISE DES ÉPIDÉMIES DE MPOX ET CHOLÉRA EN RDC

En République Démocratique du Congo (RDC), les perspectives pour la lutte contre les épidémies de Mpx et de choléra s'annoncent positivement. Au cours de la vingtième réunion du conseil des ministres tenue le vendredi 1er novembre par le Chef de l'État Félix Tshisekedi, Roger Kamba, ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, a présenté des données encourageantes sur l'évolution de ces deux épidémies.



Concernant le Mpx, le ministre a indiqué une diminution significative des cas, passant de 688 à 603. De plus, le taux de létalité a également baissé, passant de 1,51 % à 1,12 %. Cette tendance à la baisse s'observe depuis trois semaines, après un pic atteint lors de la 38e semaine épidémiologique.

En ce qui concerne le choléra, une réduction des nouveaux cas a également été notée, avec une baisse de 480 à 461 cas. Le nombre de décès liés à cette maladie a

légèrement diminué, passant de 9 à 8, entraînant une baisse de la létalité de 1,95 % à 1,67 %. Les provinces les plus affectées demeurent le Nord-Kivu, le Haut-Katanga et le Sud-Kivu, le Nord-Kivu représentant à lui seul 59 % des cas enregistrés dans tout le pays cette semaine.

Le ministre a également évoqué le lancement prochain d'un programme de vaccination contre la malaria, ainsi que des informations sur l'évolution de la situation à l'hôpital du

Cinquantenaire.

Dans sa stratégie de réponse, le gouvernement congolais, par l'intermédiaire du ministère de la Santé, mise sur la sensibilisation de la population, des mesures préventives et des traitements pour endiguer l'épidémie de Mpx. Ces initiatives visent à renforcer la santé publique et à protéger la population contre ces menaces sanitaires.

Christian Kusema

TRANSPORTS : LE VPM BEMBA A PRÉSENTÉ DEUX NOTES D'INFORMATIONS AU CONSEIL

Au cours du Conseil des ministres du vendredi 01er novembre 2024, le vice-Premier ministre, ministre des Transports Jean-Pierre Bemba a présenté le compte-rendu sur la mobilisation des financements chinois dans le cadre de la Coopération avec République Démocratique du Congo (RDC).

Pour rappel, le Chef de l'État Félix Tshisekedi avait mis en place une équipe gouvernementale pour piloter l'ambitieux programme résultant des 10 actions du Président Chinois Xi-Jinping pour l'Afrique, réitérées lors du Forum sur la Coopération Sino-Africaine organisé du 02 au 03 septembre 2024 en Chine, dans le souci de maximiser toutes les opportunités disponibles.

Après un travail d'information et d'harmonisation, la coopération Chine-République Démocratique du Congo a dressé la liste des secteurs prioritaires :

- les infrastructures (aéroportuaires, portuaires, maritime, ferroviaire) ;
- l'agriculture en mettant en œuvre les Zones Economiques Spéciales sur au moins six (06) hectares ;
- le secteur énergétique ;
- la transformation des ressources minières ;
- la santé par la construction des centres de santé régionaux pour le contrôle et élimination des maladies ;
- l'action de partenariat pour les échanges culturels en formant 40.000 enseignants ;
- l'installation, pour le compte de la recherche scientifique, des 30 laboratoires pour promouvoir la collaboration entre industrie, la recherche et le développement durable.

Dans un autre volet, il a été question d'évoquer le dossier



de production du permis de conduire Biométrique sécurisé avec puce.

Le vice-Premier ministre Bemba a fait savoir, qu'outre le manque à gagner pour le Trésor Public, la non disponibilité des permis de conduire constitue un facteur important d'insécurité routière.

Devant ces impératifs, une Commission composée des membres des Ministères de Transports, Voies de Communication et Désenclavement, ainsi que des Finances, de l'Office National de l'Identification de la Population (ONIP), de la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD) et de la Société prestataire, a été mise en place pour élaborer et analyser le processus devant aboutir à la production et à la délivrance des permis de conduire.

Le vice-Premier ministre,

ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a rassuré que ce projet vise à moderniser et sécuriser le processus d'obtention du permis de conduire en introduisant des caractéristiques biométriques qui permettront de lutter plus efficacement contre la fraude et les faux documents. La mise en place de ce nouveau système contribuera à renforcer la sécurité routière et à améliorer la gestion des données des conducteurs.

Après identification des sites appropriés pour cette opération, il reste à finaliser le partenariat avec le prestataire afin de permettre à la Commission Nationale de Délivrance des Permis de Conduire (CONADEP) d'entamer l'exécution de cette opération.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

Chris Mumpakani Atemvul

NÉGOCIATIONS POUR UN NOUVEAU PROGRAMME ÉCONOMIQUE AVEC LE FMI

La République Démocratique du Congo (RDC) est en négociations avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour mettre en place un nouveau programme économique soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) ainsi que par le Fonds de Résilience et de Durabilité (FRD).



Annoncé lors de la réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 1er novembre 2024 à la Cité de l'Union africaine, sous la conduite du Président Félix Tshisekedi, ce programme vise à stabiliser l'économie congolaise, à encourager les réformes structurelles et à promouvoir un développement durable. Il s'agira plus explicitement à Renforcer la gouvernance économique par une transparence améliorée dans la gestion des finances publiques, à Stimuler les investissements dans les infrastructures et les secteurs clés de l'économie et à Améliorer la résilience aux chocs économiques,

notamment à travers des mesures sociales visant à réduire la pauvreté.

Ces négociations avec le FMI s'inscrivent dans un contexte de besoin urgent de réformes pour assurer la stabilité économique de la RDC. La coopération étroite avec le FMI et le soutien à travers la FEC et le FRD pourraient jouer un rôle crucial pour le développement économique et social du pays.

Chiffres clés

- Croissance économique : La RDC a connu en 2022 une croissance du PIB d'environ 8,5%, impulsée par le secteur minier, mais des défis

subsistent.

- Inflation : Le taux d'inflation a dépassé les 10% en 2023, impactant le pouvoir d'achat des Congolais.

- Endettement : La dette publique est estimée à environ 55% du PIB, ce qui nécessite des mesures d'ajustement fiscal.

- Aide financière potentielle : Le FMI pourrait débloquer environ 1,5 milliard de dollars à travers le FEC pour soutenir les réformes économiques.

Nathan Mpoyi

COMMERCE EXTERIEUR

JULIEN PALUKU A PARLÉ DU RECOS À LA VINGTIÈME RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Pour le ministre du Commerce Extérieur, il s'agit de la mise en place du Régime Commercial Simplifié (RECOS), en marge du sommet de Chefs d'État du marché commun de l'Afrique orientale et australe COMESA, qui a eu lieu à Bujumbura le 30 octobre 2024, à la frontière de Gatumba



Le RECOS constitue une initiative régionale de très grande importance qui vient améliorer les relations commerciales entre la République Démocratique du Congo (RDC) et le Burundi dans le cadre de l'intégration économique régionale.

Son objectif est de faciliter le commerce transfrontalier : il vise à lutter contre la fraude commerciale et la fraude douanière, gérer et échanger les informations statistiques, gérer les aspérités au contrôle des normes de la qualité et harmoniser des vues sur la mise en œuvre du projet de facilitation du commerce.

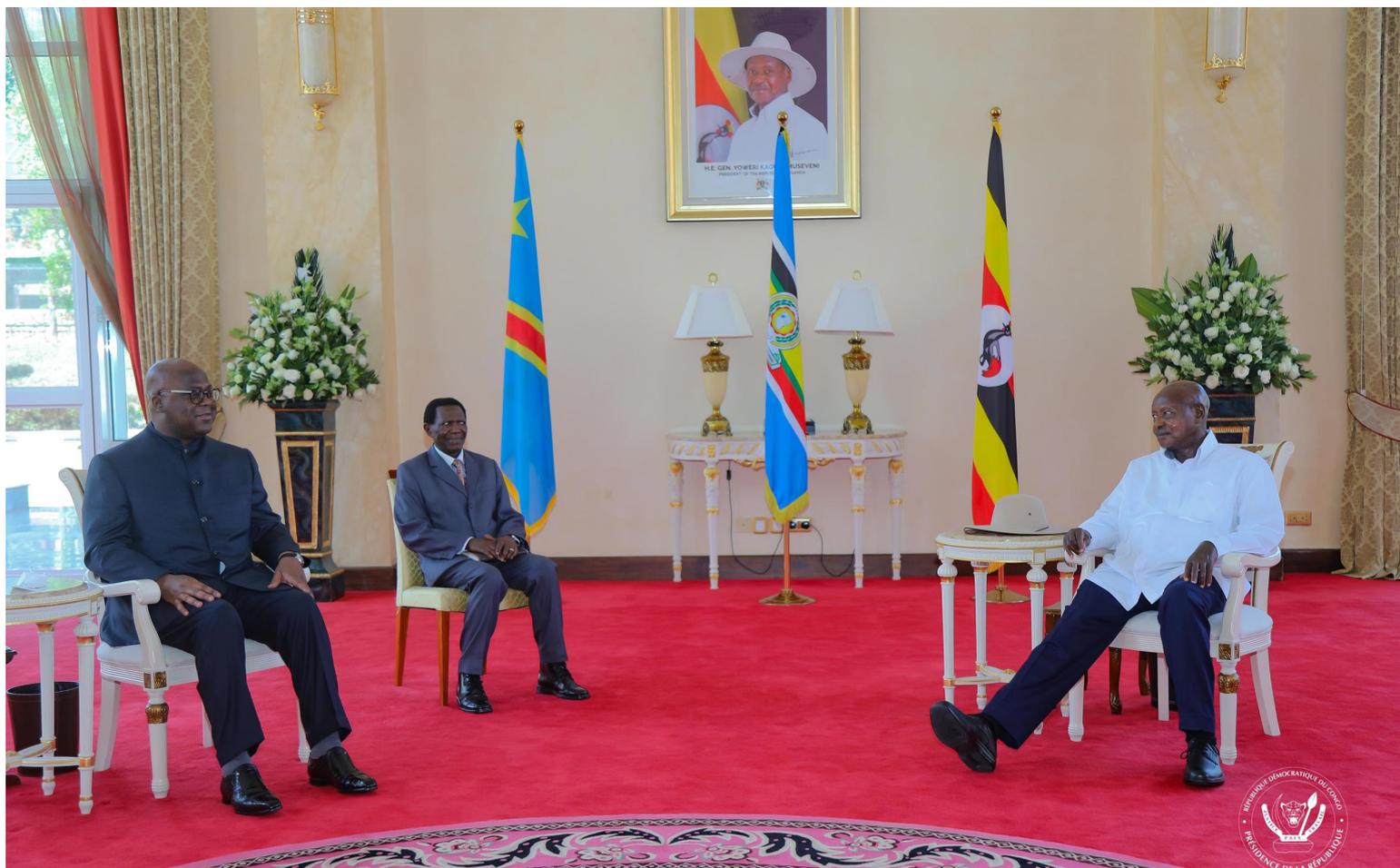
Lors du lancement, le ministre congolais du Commerce Extérieur avait annoncé la décision de la suspension de la mesure portant restriction des importations entre la RDC et le Burundi.

Pour Julien Paluku qui faisait le compte-rendu au vingtième Conseil des ministres, il était important de formaliser ce système en 2010 par le COMESA, en mettant en place des instruments et des mécanismes décentralisés et adaptés aux besoins de petits commerçants, parmi lesquels se trouvent des hommes, des femmes et des personnes vulnérables.

Parmi les avantages il y a :

- la simplification pour les petits commerçants de la procédure d'importation et d'exportation des produits retenus sur la liste commune entre les deux pays,
- la réduction sur les tarifs des taxes et des paiements d'autres services à la frontière, d'où une augmentation des bénéfices des petits commerçants;
- La réduction des barrières non tarifaires pour faciliter les opérations des petits commerçants et la création et le maintien de petits emplois à travers le commerce transfrontalier.

Jules Tshitumbayi



SEMAINE EN IMAGES



MARC EKILA A PRÉSENTÉ LE RAPPORT DE LA 1ère FOIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le ministre de la Formation Professionnelle Marc Ekila a présenté, le vendredi 01 novembre 2024 au Conseil, le rapport sur la première édition de la Foire de la Formation Professionnelle tenue à Kinshasa du 24 au 26 octobre 2024 à l'Institut National Pilote des Sciences de Santé (INPESS).

Le ministre de la Formation Professionnelle a précisé que cette foire se présente comme un cadre devant répondre à la nécessité d'accélérer d'une part le processus de création d'emploi dans notre pays et d'autre part, le creuset de valorisation des corps des métiers dans différents domaines et filières de la vie nationale.

La Foire « Toyekola Mosala » vise donc la promotion des métiers et des corps de métiers dans le secteur de la vie nationale.

« La Formation professionnelle, levier de développement du capital humain et de la croissance économique de la République Démocratique du Congo (RDC) », tel a été le thème retenu pour cette première édition de la Foire de la Formation professionnelle.

Cette dernière a connu trois activités majeures : - La promotion des métiers, l'exposition d'initiatives et activités par les centres de formation professionnelle ; - l'inscription en ligne et en présentiel des demandeurs de formation à des programmes spéciaux gratuits de formation professionnelle dans différentes filières ; - la tenue de différents panels



et sessions d'intelligence collective.

De commun accord, à l'issue des échanges techniques entre praticiens, bénéficiaires, décideurs et bailleurs, il a été retenu qu'à la problématique récurrente de l'employabilité dans notre pays, la formation professionnelle offre plusieurs opportunités à travers ses aspects d'insertion sociale, de réinsertion, de reconversion professionnelle et de valorisation d'acquis d'expérience.

Notons que plusieurs stands de centres de formation, dont les privés, ont exposé durant cette Foire avec comme opportunité des adhésions au choix, ouvert aux jeunes désireux d'apprendre des

métiers. Ces jeunes ont eu la possibilité de s'enregistrer en vue de souscrire à une filière de leur choix et grâce à l'apport des partenaires. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Sandra Mbombo

LPDA LISEZ

ET FAITES

LIRE

Bref séjour du Chef de l'État à Entebbe en Ouganda

À l'invitation du président Yoweri Museveni, le Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a effectué une visite de travail à Entebbe en Ouganda.

Sur place, le Président de la République a eu des entretiens de 3 heures avec son homologue ougandais sur des sujets d'intérêt commun entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda.

Les discussions jugées très enrichissantes ont tourné autour du processus de paix.

" Je repars avec l'espoir que ce que nous nous sommes dit sera concrétisé. Je compte sur vous, sur votre sagesse pour que ce que nous nous sommes dit se réalise", a indiqué le Président Félix Tshisekedi à l'issue des échanges.

De son côté, le président Yoweri Museveni a précisé que les entretiens ont porté sur des questions sécuritaires bilatérales entre l'Ouganda et la RDC et sur la sécurité dans la sous-région. L'exploitation du pétrole du lac Albert et les infrastructures ont aussi été évoquées au cours de la rencontre des deux chefs d'État.

Le Président de la République au 23ème sommet du COMESA à Bujumbura, au Burundi

Le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a été aussi accueilli à Bujumbura au Burundi par son homologue burundais Evariste Ndayishimiye.

Dans la capitale burundaise, le Chef de l'État a pris part au 23ème sommet du Marché commun de l'Afrique orientale et australe. Les assises ont coïncidé avec les 30 ans du COMESA.

Dans son allocution, le Président de la République en a appelé à la solidarité des pays pour espérer une prospérité générale de l'Afrique.

Le Chef de l'État préside le Conseil des ministres à la cité de l'Union africaine à Kinshasa

De retour au pays, au terme d'un séjour à Entebbe et à Bujumbura, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a présidé à la cité de l'Union africaine la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres.

Le Chef de l'État a annoncé au cours de cette rencontre, l'évaluation de l'action gouvernementale en ce mois de novembre. Cette première action portera sur l'exécution de ses instructions, recommandations, ainsi que sur les décisions prises au cours des Conseils des ministres.

Pierre Kibambe Somwe

ÉTAT DE SIÈGE EN ITURI ET NORD-KIVU

LE CONSEIL A EXAMINE LE PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE LA PROROGATION

Pour le ministre du Commerce Extérieur, il s'agit de la mise en place du Régime Commercial Simplifié (RECOs), en marge du sommet de Chefs d'État du marché commun de l'Afrique orientale et australe COMESA, qui a eu lieu à Bujumbura le 30 octobre 2024, à la frontière de Gatumba



Le vendredi 01 novembre dernier à la Cité de l'Union africaine, le ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil le Projet de Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 08 novembre 2024.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Loi.

Pour rappel, l'état de siège a été proclamé depuis mai 2021 par le président Félix Tshisekedi dans le but de permettre à l'armée de lutter efficacement contre les forces négatives en Ituri et au Nord-Kivu.

Fanny Kikufi

Révision constitutionnelle : Des changements pour le développement de la RDC

La République Démocratique du Congo fait depuis quelques années un challenge avec l'histoire pour sa construction. De ce fait, il y a certaines réalités constitutionnelles qui ne facilitent pas la tâche aux responsables établis, faute de moyens conséquents. Les grosses enveloppes des dépenses pour les institutions pourraient être économisées pour ériger des infrastructures de base surtout celles de desserte agricole. C'est ainsi que le nombre notamment des députés devrait être réduit. Selon un groupe de la population, l'effectif de l'Assemblée nationale est pléthorique. Il table sur le fait que la RDC a 145 territoires. L'idéal serait donc d'avoir un député national élu par territoire cela permettra de savoir réellement s'il travaille pour sa base. Le gouvernement de consensus doit laisser la place à celui des technocrates. Cela éviterait au pays des vacances de près de 6 mois sans gouvernement et d'interminables négociations. Vu que les secrétaires généraux et les administrations sont opérationnels en permanence, point n'est

besoin de contenter les politiques avec les vice-ministères. Le titulaire peut directement travailler avec son administration sous la supervision de son secrétaire général. Le Leader Maximo, Etienne Tshisekedi, l'avait fait lorsqu'il a composé le gouvernement issu des négociations du Palais de marbre après les pillages de 1991. Une autre évidence est qu'étant donné qu'on attribue un poste pour député dans chaque territoire, il n'y aura aucune raison d'avoir des assemblées provinciales qui bouffent inutilement l'argent sans travailler si ce n'est que pour des motions de chantage vis-à-vis du gouverneur et son gouvernement provincial. La révision de la constitution peut s'y atteler à instaurer un système de nomination par le Chef de l'État des gouverneurs

non originaires des provinces qu'ils doivent gérer pour sauver le pays du régionalisme, pire, du tribalisme. L'expérience a prouvé que les autochtones dans leur majorité ont échoué. Le mandat du Président de la République doit être revu de 5 à 7 ans afin de lui laisser le temps pour mener à bien des projets de développement et des réformes. Pour imprimer un apaisement permanent, la constitution peut prévoir déjà le modus operandi de la prise du pouvoir par élection. Un luba cédera le flambeau à un mungala qui le passera à un swahili qui, lui, le laissera à un mukongo, ainsi de suite. Ainsi, la Ceni n'aurait pas à s'embrouiller avec une centaine de candidatures, leurs adeptes et les clivages sans fin.

Mazé Muakumanya



Érik Nyindu Kibambe
Directeur de la Cellule
de Communication

Giscard Kusema
Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI
Coordonnateur LPDA

Journalistes:

Chris Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingu
Pierre Kibambe
Maze Muakumanya
Julie Tshienda
Guylain Kabalundi
Carole Tshimanga
Marie Josée Missia
Nathan Mpoyi

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutula
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Nkyungu
Richard Sapo

Designer:

Fatuma bibi



LPDA
CHEZ VOUS



Copyright Cellule de Communication
Presidentielle novembre 2024
